

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE Commune de DREUIL Les AMIENS

Interdiction de stationnement parking pétanque – Cable Park

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et L.2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire l'autorisant à exercer des missions de sécurité publique, à restreindre et à réglementer la circulation ainsi que le stationnement sur le territoire de la commune ;

Vu le Code de la route et le Code Pénal ;

Vu l'organisation de la manifestation « Fête des Associations » le samedi 24 juin 2023 sur le parking de la pétanque et du Cable Park, et afin de permettre l'installation des différents stands ;

Considérant la nécessité de prendre toutes mesures visant à assurer la sécurité et le déroulement de la manifestation ;

- A R R Ê T E -

Article 1 : Le stationnement est interdit, sur la moitié du parking de la pétanque et du Cable Park :

Du Jeudi 22 Juin 2023 à 16 heures au Samedi 24 Juin 2023 à 12 heures

Article 2 : La signalisation de l'interdiction sera à la charge exclusive des services techniques communaux

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Somme et à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale

Fait à Dreuil-lès-Amiens, le 9 Juin 2023

Le Maire,
Maria TREFCON



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Dreuil-lès-Amiens' and 'R.F. Somme'.